

L'adoption, en 1996, du projet de loi C-63 a modifié de façon substantielle le mode d'inscription des électeurs au Canada en créant un Registre national des électeurs : au lieu d'effectuer un recensement après la publication du décret de convocation des électeurs, on utiliserait maintenant une liste permanente. Dans cette étude, le professeur Jerome Black expose en détail les forces et les circonstances qui ont mené à l'adoption de cette réforme et évalue en quoi le nouveau système a influencé le taux de participation au scrutin.

Dans un premier temps, l'auteur définit et examine les facteurs qui ont donné lieu au changement. Parmi ces facteurs, l'auteur relève une préoccupation accrue à l'endroit des problèmes posés par le recensement, le désir d'écourter les campagnes électorales, la perspective de réaliser des économies, la possibilité d'éliminer le chevauchement des activités d'inscription entre différents paliers de gouvernement, le précédent établi à l'élection de 1993 alors que l'on avait utilisé les listes électorales compilées pour le référendum de 1992, et l'effet des recommandations de la Commission Lortie et du vérificateur général. Par ailleurs, l'analyse révèle le rôle clé d'Élections Canada, notamment celui du directeur général des élections, dans l'évolution de ce dossier. Le professeur Black soutient qu'Élections Canada a exploité des circonstances favorables à la réforme électorale pour préconiser l'établissement d'une liste permanente, en mettant l'accent sur sa faisabilité technique et économique ainsi que sur les avantages qui en découleraient. Qui plus est, Élections Canada a profité du fait qu'il était, à cette période, dans l'intérêt du gouvernement et dans celui des principaux partis d'opposition d'accueillir favorablement ce changement.

Dans un deuxième temps, l'auteur examine le lien entre le nouveau système d'inscription et le taux de participation au scrutin. Dans l'ensemble, son analyse indique que l'établissement d'une liste permanente a contribué à diminuer la participation générale en plus d'accroître les écarts de participation entre les différents groupes sociaux. Ces effets négatifs sont particulièrement manifestes lors de l'élection de 2000, le premier test véritable du Registre national. En fait, les données qualitatives et quantitatives convergent pour démontrer qu'un grand nombre de Canadiens ont éprouvé des problèmes avec le processus d'inscription ce qui, en retour, a diminué la probabilité qu'ils participent au scrutin. L'impact a été ressenti de façon plus importante du côté de ceux qui n'ont pas reçu la carte personnalisée d'information de l'électeur, ce qui a réduit de façon disproportionnée le taux de participation des citoyens plus jeunes et moins fortunés. Les résultats suggèrent également que le processus d'inscription a augmenté l'asymétrie de participation au-delà de ces aspects situationnels.

Dans sa conclusion, le professeur Black présente certaines des mesures qui seront mises en œuvre pour accroître l'efficacité du Registre et recommande la tenue périodique d'un recensement à l'échelle du pays.